



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la Commission Entreprises et stratégies de marché
du 16 avril 2010

SYNTHÈSE

La Commission Entreprises et stratégies de marché s'est réunie le 16 avril 2010, sous la présidence de Lionel Fontagné. Philippe Boyer a tout d'abord présenté les travaux de l'observatoire des prix et des marges dans l'agroalimentaire dont l'objectif est d'orienter la production statistique et économique d'informations objectives et partagées par l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire et régulièrement mises à jour. Alain Gallais a ensuite présenté les informations fournies par l'enquête de l'Insee sur l'observation des prix dans l'industrie et les services. Le Cnis a encouragé l'Insee à transmettre progressivement à l'observatoire les niveaux de prix moyens, issus de cette enquête pour lui permettre de poursuivre ses études. Enfin, Alain Jacquot a fait part des recommandations du rapport dit Vorms sur "L'information statistique sur le logement et la construction". Les douze enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable et la demande d'accès du service de la statistique et de la prospective au fichier des données Clap de l'Insee a été accordée.

Philippe Boyer a rappelé l'origine de la mise en place de l'Observatoire des prix et des marges créé fin 2008. Les évolutions divergentes des prix à la consommation des produits alimentaires et des prix agricoles durant la période 2007-2009 ont suscité de nombreuses questions posées aux responsables politiques par les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'objectif principal de l'observatoire est d'orienter la production statistique et économique d'informations objectives et partagées par l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire et régulièrement mises à jour. La méthode utilisée consiste à reconstituer et analyser les composantes du prix au détail de produits alimentaires de consommation courante. Le prix de détail est exprimé comme la somme de la valeur de la matière première agricole, qui sert effectivement à la fabrication du produit au détail, les marges brutes de la transformation, la marge brute du commerce de détail. Cette méthode fonctionne parfois avec difficulté pour certains secteurs dont les données de prix sont insuffisantes ou mal adaptées. Le projet de loi de modernisation de l'agriculture prévoit une deuxième phase dont la réalisation est beaucoup plus incertaine, qui consiste à distinguer les coûts de production ou les charges et le résultat net analytique au sein de chaque composante du prix au détail, y compris dans les secteurs de la transformation. Cette analyse s'applique facilement lorsque le produit alimentaire n'est pas transformé comme pour les fruits et légumes. Mais presque tous les produits alimentaires sont transformés. Il est nécessaire pour ceux-ci de calculer les marges sur la base d'un produit homogène tout au long de la chaîne. Cette méthode s'applique par exemple au circuit de la viande fraîche de porc, de l'abattage des coupes à la production de viande en boucherie. C'est le cas également du lait pour lequel une méthode dite de « cracking » et de réassemblage de la matière première doit être appliquée. Les composants du lait commercialisé diffère de celui issu directement de la traite.

Aussi, compte tenu de l'objectif de décomposition des prix de détail en sommes des marges et leurs variations, l'observatoire souhaite disposer de prix en niveau plutôt qu'en indice.

Alain Gallais a présenté la façon dont l'Insee mesure les prix de production des produits agroalimentaires et les perspectives d'évolution du système d'observation pour les besoins de l'observatoire. L'enquête OPISE (Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises)

donne lieu à des publications d'indices à partir de prix collectés adaptés à chaque entreprise. Par conséquent, il doit être possible de publier également des niveaux de prix moyens pour répondre à la demande de l'observatoire. D'après les produits, trois ou quatre des produits jugés représentatifs par l'observatoire, pourront être suivis en niveau parallèlement au suivi en indices par branche. Il faudra également aligner le mieux possible la définition de ces produits sur celle de l'Indice des prix à la consommation, afin que le rapprochement des notions de prix moyens Insee ait un sens pour la marge.

Ce point sur les marges dans l'agroalimentaire a suscité de nombreux échanges portant notamment sur la façon d'appréhender les différentes formes de distribution. La présentation des données en prix moyens peut en effet occulter les différences de marge qui peuvent exister entre la grande et la petite distribution.

Puis Alain Jacquot a présenté les travaux du groupe de travail sur le logement et la construction. Le groupe de travail a été constitué à la suite de la controverse sur l'évolution des prix des logements au moment de la crise. Le groupe a procédé à un état des lieux des statistiques du logement, très importantes au niveau national mais insuffisantes à un niveau géographique fin. Les sources sont principalement de nature administrative et pourrait fournir une grande partie de l'information demandée. Mais l'accès à ces informations et leur diffusion pose problème. Le groupe de travail a donc formulé des recommandations sur l'accès aux données particulièrement aux fichiers fiscaux, la diffusion, la transparence et les méthodes. Au-delà de la source notariale, il existe de multiples indices publiés par des réseaux d'agences et basés sur une documentation dont la qualité est très variable. Le groupe recommande d'informer l'utilisateur sur la valeur qu'il convient d'accorder aux statistiques diffusées. Il est également préconisé que les indicateurs privés disponibles puissent faire l'objet d'une procédure d'étalonnage, sous le contrôle du Cnis. Par ailleurs les administrations, et en particulier l'Insee et les services statistiques ministériels, devront faire tout leur possible pour mettre à disposition des chercheurs un nombre plus important de fichiers de données individuelles anonymisées.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux douze enquêtes qui étaient présentées.